

<b>ENTREPRISE/LIEU</b>	Conducteur sous-traitant affrété par CRH
<b>DATE/HEURE</b>	4 septembre 2020 / 0 h 11
<b>BLESSURES ET DOMMAGES</b>	<b>ACCIDENT DE TRAVAIL AVEC ARRÊT</b> – Blessure aux yeux due à un déversement accidentel de chaux (non port de lunettes de sécurité totalement hermétiques)
<b>DESCRIPTION</b>	Le transporteur sous-traitant était en train de livrer de la chaux vive à un client. Le conducteur a commencé à décharger le produit, mais le silo a atteint sa capacité maximale. Le personnel du client lui a donc demandé de s'arrêter et de passer à un autre silo (la quantité restante était d'environ 2 tonnes). Le conducteur du camion a commencé à retirer le raccord du tuyau lorsque près de 300 kg de matériau ont été soudainement déversés, car le camion-silo n'était pas complètement dépressurisé (la pression résiduelle du silo était d'environ 0,7 bar) – voir lien vers les images de vidéosurveillance ci-dessous. Le chauffeur portait des lunettes de sécurité standards (au lieu des lunettes de sécurité totalement hermétiques obligatoires) qui ne protégeaient pas ses yeux. Il a subi des blessures aux deux yeux et a dû être transporté à la clinique ophtalmologique pour y être hospitalisé.

Lieu de l'accident après le déversement de chaux

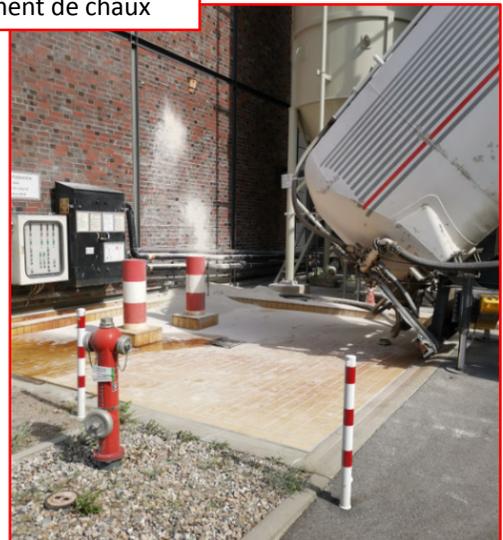


Photo d'un accident similaire en 2019 : le chauffeur a voulu passer à un autre silo, mais le camion de ciment n'était pas dépressurisé. Le conducteur a subi des blessures aux yeux, car il ne portait pas de lunettes de sécurité entièrement hermétiques.

[Les images de vidéosurveillance enregistrées sont disponibles ici.](#)

Bonne pratique de CRH Roumanie :  
une campagne spéciale de sensibilisation a été organisée à l'intention des chauffeurs de camion-silo pour souligner l'importance du port de lunettes de sécurité totalement hermétiques.



<p><b>ENSEIGNEMENTS / MESURES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurez-vous que la citerne du camion est complètement dépressurisée avant de débrancher le tuyau.</li> <li>• Extrait du manuel des Règles de sécurité vitales CRH (voir page 12 – point 3.3). Exigence : les personnes participant à des travaux pouvant entraîner un rejet de poussière de ciment ou de chaux doivent porter des lunettes de protection <b><u>totale</u>ment hermétiques autour des yeux (lunettes masque)</b>.</li> <li>• Utilisez cette alerte comme base pour discuter de la sécurité avec les conducteurs participant à ce type d'opérations.</li> </ul>
<p><b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b></p>	<p><a href="mailto:glesko@crh.com">glesko@crh.com</a></p>

Assurez-vous que toutes les personnes concernées au sein de votre organisation reçoivent une copie de cette alerte de sécurité et sont informées de son contenu et de ses recommandations. Ces informations ne sont pas uniquement destinées à être communiquées par tableau d'affichage. Si les informations contenues dans l'alerte sont pertinentes pour vos activités, elles doivent être utilisées par les managers et contremaîtres pour permettre une discussion sur ce thème avec vos salariés et sous-traitants. Posez-vous les trois questions suivantes :

1. Cet accident aurait-il pu se produire sur notre site ?
2. Quels sont les systèmes mis en place pour éviter un tel accident sur notre site ?
3. Ces systèmes sont-ils utilisés comme nous le pensons ?